SARL AZUR EXPERT . Franck Waymel, gérant
Opérateur en diagnostics techniques de l'immobilier
1031, Avenue des fauvettes . 06 410 BIOT
Tél. : 04 97 23 99 34
Port. : 06 07 89 24 13
Mail : franck.waymel@free.fr

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

Nota : Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005, l'expert ayant réalisé le rapport n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites

A - N° de dossier : 2026 10 30 [redacted]	Date de création : 30/10/2026 Date de la visite : 30/10/2026 Heure d'arrivée : 11:00 Temps passé sur site : 01:00

B - Localisation et Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :
Le Crystal B. 1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER
Département : ALPES MARITIMES
Nature du bien : Appartement
Bâtiment : LE CRYSTAL B
Etage : 3ème Etage
Lot(s) : 145
Date de construction : 2005 environ
Références cadastrales : BH 348
Nature de l'immeuble : ☒ bâti ☐ non bâti
Document(s) fourni(s) et traitement(s) antérieur(s) : Aucun

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
Traitements antérieurs contre les termites :Non
Présence de termites dans le bâtiment :Non
Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non
Document(s) fourni(s) : Aucun
Désignation du (ou des) bâtiment(s) :
Nature : Appartement
Nbre de niveaux : 1
Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,…) : 0
Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : Arrêté préfectoral 2002-114 préfecture des alpes maritimes du 26 février 2002.

C - Désignation du client :

Nom, prénom : M. et Mme [redacted]
Adresse : Le Crystal B. 1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) : Propriétaire M. et Mme [redacted]
Adresse : Le Crystal B. 1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER
Personne(s) présente(s) lors de la visite, le cas échéant : Pas d'accompagnateur

D - Désignation de l'opérateur de diagnostic effectuant l'état relatif à la présence de termites :

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL AZUR EXPERT
Nom et prénom du technicien : WAYMEL Franck
Adresse : 1031 Avenue des Fauvettes. 06 410 BIOT
Numéro SIRET : 519 511 844 000 10
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD. 313 terrasse de l'Arche. 92727 Nanterre Cedex
Numéro de police : 10592956604
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: QUALIXPERT à 81100 CASTRES
N° de certification : C 1159

E – Identification des parties de bâtiments visités et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas) :

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES parties d'ouvrages et d'éléments examinés (2)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour cuisine	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
W.C.	Portes	Absence d'indice d'infestation de termites
Balcon	Sols, murs et plafonds béton	Absence d'indice d'infestation de termites
Parking sous sol	Sols, murs et plafonds béton	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,…
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation

F – Catégorie de termites en cause : Termite souterrain, Termite de bois sec ou termite arboricole

Identification notamment de chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment avec indices et natures des infestations
Sans objet

G – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Local	Justification
Aucun	

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Tous les murs doublés, les raidisseurs de cloison.
L'ensemble des bois mis en œuvre encastrés dans la maçonnerie, (Coffrages, planchers, poteaux, poutres, pannes, etc.….).
L'ensemble des parties cachées par du mobilier ou matériaux divers.
Les conduits de fluides.

I – Constatations diverses :

Etant en zone de surveillance et de lutte contre les termites, il apparaît normal d'assurer une surveillance régulière
NOTE 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature.
NOTE 2 : Si le donneur d'ordre (client) le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés :

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1: Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 : Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites

K – Autres mentions :

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
NOTE : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.
NOTE : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
NOTE : le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées Qualixpert, 17 rue Borrel, 81100 CASTRES

Fait en nos locaux, le 30/10/2026

Prénom et Nom de l'opérateur : Franck WAYMEL : 

ATTESTATION DES CERTIFICATIONS de 2024 à 2031

Information consommateur (décret 11/10/2010) : Le Présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT.

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C1159

Monsieur Franck WAYMEL

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	**Certificat valable Du 08/10/2024 au 07/10/2031**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	**Certificat valable Du 08/10/2024 au 07/10/2031**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	**Certificat valable Du 20/11/2023 au 19/11/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 14 mai 2024

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Aurelie MARCELLIN

AZUR EXPERT
1031 avenue des fauvettes
06410 BIOT
0607892413

État des Risques et Pollutions

1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER

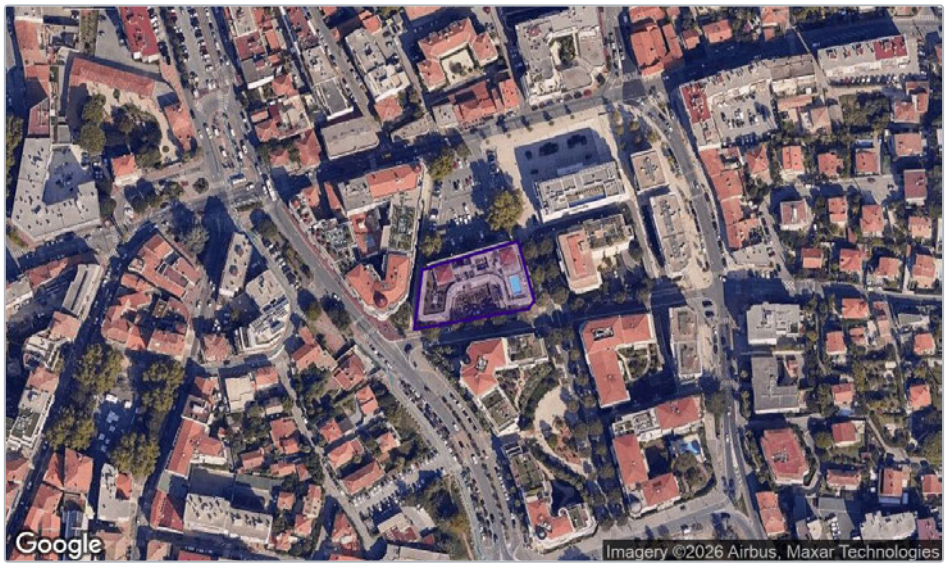
Scannez pour consulter ce document en ligne

ADRESSE
1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER
CADASTRE
BH 348
COORDONNÉES GPS
43.664157, 7.152687

COMMUNE	CODE INSEE
CAGNES SUR MER	**06027**

REFERENCE D'ÉDITION	DATE D'ÉDITION
3910172	**29/10/2026**

VENDEUR-BAILLEUR	ACQUÉREUR-LOCATAIRE
M. et Mme [redacted]	



OLD	PEB	CASIAS	BASOL	ICPE	Radon	Séisme
Non	Non	19	0	2	niv. 1	niv. 4

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

https://www.info-risques.com/short/ZPQQX

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif **OLD**	**Non**	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillement au titre de l'article R.125-23		
Informatif **PEB**	**Non**	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel **SEISME**	**Oui**	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel **RADON**	**Oui**	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif **Sols Argileux**	**Oui**	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels **Inondation**	**Non**	Inondation ✓ -	Approuvé	31/10/2001
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau -	Approuvé	31/10/2001
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau -	Approuvé	31/10/2001
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue	Approuvé	27/11/2002
		Inondation ✓	Approuvé	27/11/2002
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	27/11/2002
		Inondation Par submersion marine	Approuvé	27/11/2002
PPR Naturels **Feu de forêt**	**Non**	Feu de forêt	Approuvé	11/05/2012
PPR Miniers	**Non**	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Miniers**		
PPR Technologiques	**Non**	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Technologiques**		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025

Cet état, à remplir par le vendeur / bailleur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente / location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur / locataire par le vendeur / bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente / location, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique / du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
1 Avenue de Passau	06800	CAGNES SUR MER
BH 348		

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** — oui ☐ non ☒

prescrit(1) ☐ anticipé(2) ☐ approuvé(3) ☐ approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** — oui ☐ non ☒

prescrit(1) ☐ anticipé(2) ☐ approuvé(3) ☐ approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** — oui ☐ non ☒

prescrit(1) ☐ approuvé(3) ☐ approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :

effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — oui ☐ non ☐

L'immeuble est situé en zone de prescription — oui ☐ non ☐

si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés — oui ☐ non ☐

si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5) — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillement (OLD)

Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement — oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☒ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* — oui ☐ non ☐

*naturelle, minière ou technologique

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 — oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. — oui ☐ non ☒

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐

L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone — oui ☐ non ☐

L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser — oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

vendeur / bailleur	Date / Lieu	**acquéreur** / locataire
M. et Mme [redacted]	Le, 29/10/2026	
Signature:	Fait à CAGNES SUR MER	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Inondations

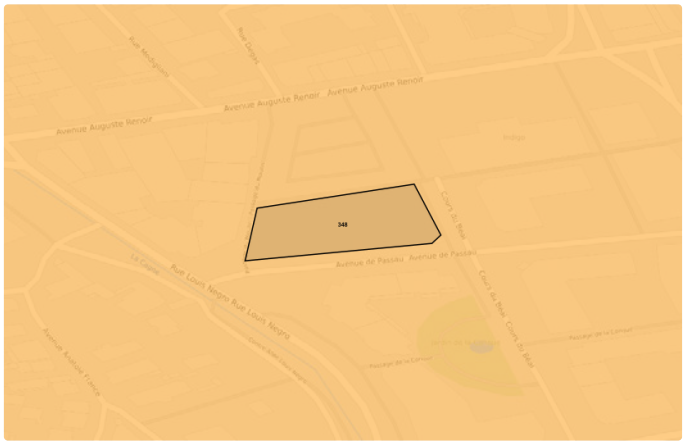
Pas de risque



Inondation

Mouvements de terrains (Argiles)

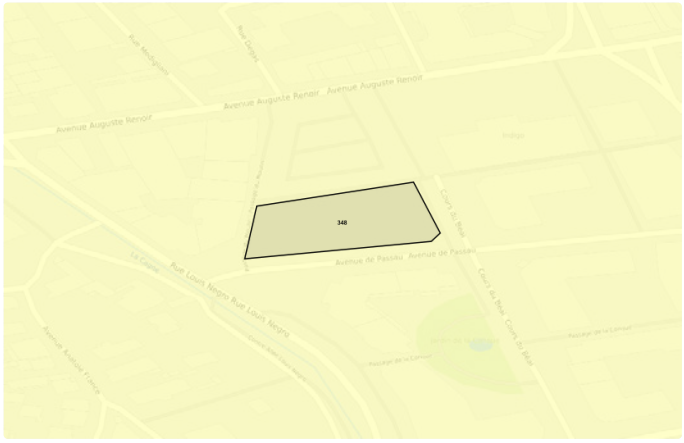
Risque présent



Faible
Moyen
Fort

Radon

Risque Niveau 1



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3

Feu de forêts

Pas de risque



B2

Obligation Légale de Débroussaillement

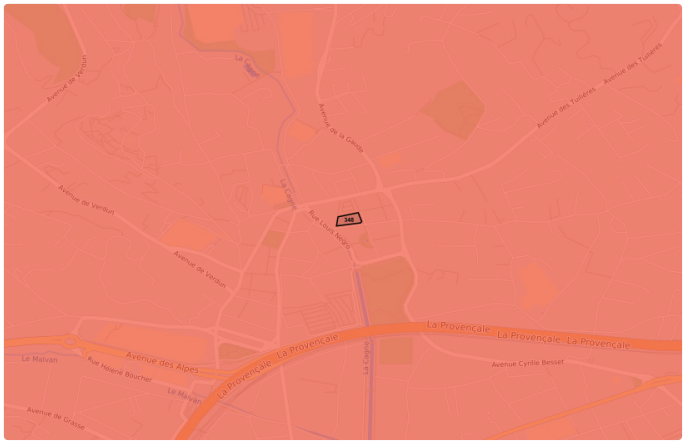
Pas de risque



Zonage Reglementaire

Zones sismiques

Risque Niveau 4



1- Très Faible
2- Faible
3- Modérée
4- Moyenne
5- Fort

Etat des **nuisances sonores aériennes**

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° | du | mis à jour le

Adresse de l'immeuble	code postal **ou** Insee	**commune**
1 Avenue de Passau 06800 CAGNES SUR MER	06800	CAGNES SUR MER

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** [1] **oui** | **non** X

révisé | **approuvé** | date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation [2] **oui** | **non**

[2] **Si oui,** les travaux prescrits ont été réalisés **oui** | **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB** [1] **oui** | **non**

révisé | **approuvé** | date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans unezone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A [1] très forte	**zone B** [2] forte	**zone C** [3] modérée	**zone D** [4] faible

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: https://www.geoportail.gouv.fr/

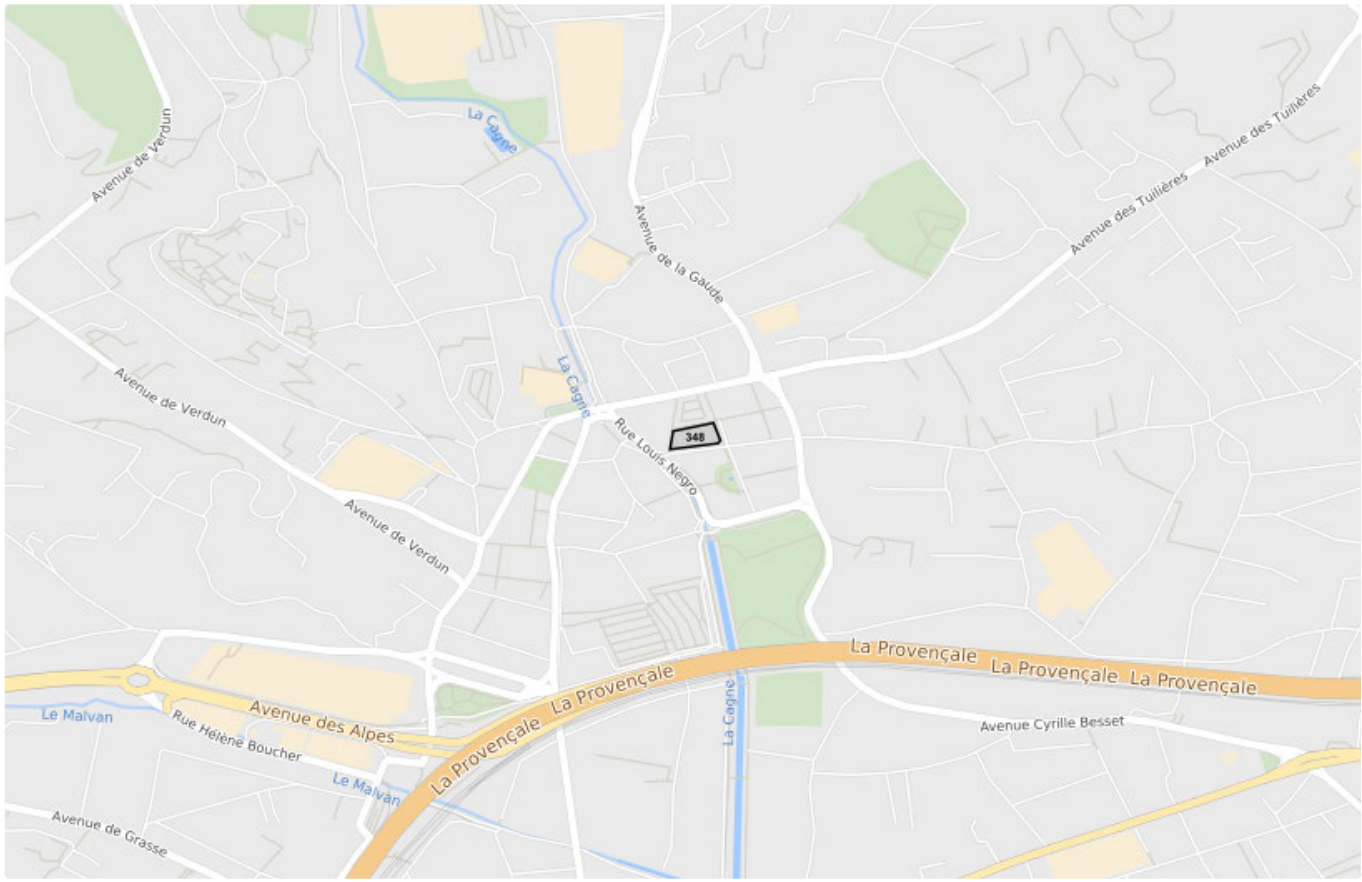
vendeur / bailleur	date / lieu	**acquéreur** / locataire
M. et Mme [redacted]	29 octobre 2026 / CAGNES SUR MER	

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

Cartographie de Pollution Sonore Aérienne

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

Pas de risque



Zone A: Très Forte (Lden 70)
Zone B : Forte (Lden 65-62)
Zone C : Modérée (Lden 57-55)
Zone D : Faible (Lden 50)

Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

CAGNES SUR MER — *61 mètres*

SSP3979887 | En arrêt | BASIAS | *Desserte de carburant*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3979887

avenue Auguste Renoir CAGNES SUR MER — *66 mètres*

SSP3980801 | En arrêt | BASIAS | *Garage-desserte de carburant*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3980801

avenue Cyrille Besset CAGNES SUR MER — *70 mètres*

SSP3981675 | Indéterminé | BASIAS | *Serrurerie - Ferronnerie*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981675

CAGNES SUR MER — *86 mètres*

SSP3979747 | Indéterminé | BASIAS | *Garage et dépôt d'hydrocarbures*

FLAT06 ABDON Entreprise

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3979747

49 avenue Auguste Renoir CAGNES SUR MER — *107 mètres*

SSP3983094 | En arrêt | BASIAS | *Carrosserie automobile et serrurerie*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3983094

18 rue Anatole France CAGNES SUR MER — *137 mètres*

SSP3982161 | En arrêt | BASIAS | *Atelier de traitement de surface des métaux*

S. A. CHROMAZUR

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3982161

Impasse Anatole France CAGNES SUR MER — *140 mètres*

SSP3980260 | En arrêt | BASIAS | *Garage*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3980260

Square Général de Gaulle CAGNES SUR MER — *164 mètres*

SSP3982055 | En arrêt | BASIAS | *Garage de la Place*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3982055

avenue Cyrille Besset CAGNES SUR MER — *175 mètres*

SSP3981614 | En arrêt | BASIAS | *Serrurerie*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981614

11 rue Général Bérenger du CAGNES SUR MER — *272 mètres*

SSP3983072 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de nettoyage à sec des vêtements*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3983072

rue Palmiers des CAGNES SUR MER — *293 mètres*

SSP3982295 | Indéterminé | BASIAS | *Pressing*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3982295

5 rue Hôtel de Ville de l' CAGNES SUR MER — *327 mètres*

SSP3983070 | En arrêt | BASIAS | *Laverie*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3983070

avenue Auguste Renoir CAGNES SUR MER — *342 mètres*

SSP3981381 | Indéterminé | BASIAS | *Dépôt de liquide inflammable*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981381

CAGNES SUR MER — *349 mètres*

SSP3979494 | En arrêt | BASIAS | *Abattoir*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3979494

rue Jean Ferraud CAGNES SUR MER — *401 mètres*

SSP3981861 | Indéterminé | BASIAS | *Carrosserie automobile*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981861

Impasse Coteau du CAGNES SUR MER — *401 mètres*

SSP3981300 | En arrêt | BASIAS | *Fabrique de vernis*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981300

71 avenue Gare de la CAGNES SUR MER — *410 mètres*

SSP3979711 | Indéterminé | BASIAS | *Garage de la Poste*

SARL "Garage de la Poste"

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3979711

rue Pasqualini CAGNES SUR MER — *450 mètres*

SSP3982207 | Indéterminé | BASIAS | *Garage et desserte de carburant*

S. C. I. ESCALPEZ

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3982207

25 avenue Verdun de CAGNES SUR MER — *482 mètres*

SSP3982642 | Indéterminé | BASIAS | *Garage Verdun*

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3982642

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3979727 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3979756 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980000 Société en nom collectif "Durgherian et Mari" | BASIAS
route Villeneuve-Loubet de CAGNES SUR MER

SSP3980048 SOCIETE DES PETROLES TONNELINE | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980067 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980081 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980197 | BASIAS
avenue Anatole France CAGNES SUR MER

SSP3980227 Société en Commandite DESMARAIS Frères | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3979512 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980502 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980503 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980506 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980510 | BASIAS
Anatole France CAGNES SUR MER

SSP3979645 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3979953 Société des Anciens Etablissements ISNARD | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980102 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980116 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980272 S.A.R.L. Laurier et Compagnie | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980354 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980356 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980857 | BASIAS
route Villeneuve de CAGNES SUR MER

SSP3980866 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980655 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980678 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980700 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980703 Société en nom collectif "Durgherian et Mari" | BASIAS
route Villeneuve Loubet de CAGNES SUR MER

SSP3980705 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980707 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980709 Société Laurier et Compagnie | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980711 | BASIAS
Route nationale 7 CAGNES SUR MER

SSP3980713 | BASIAS
Route nationale 85 CAGNES SUR MER

SSP3981225 ANCIENS ETABLISSEMENTS DONZE ET Cie | BASIAS
boulevard Plage de la CAGNES SUR MER

SSP3981379 | BASIAS
Montée de France CAGNES SUR MER

SSP3981018 | BASIAS
route Ancienne route de la Gande CAGNES SUR MER

SSP3981050 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3981136 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3981174 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3981568 | BASIAS
rue Docteur Féraud du CAGNES SUR MER

SSP3981904 S. C. I. LE MALVAN | BASIAS
Chemin Malvan du CAGNES SUR MER

SSP3981802 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3981813 | BASIAS
rue Villas Fleuries des CAGNES SUR MER

SSP3981971 | BASIAS
route Bord de Mer du CAGNES SUR MER

SSP3982441 COMPAGNIE D'ETUDES ET DE TRAVAUX | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3982577 | BASIAS
Ancienne route de la Gaude CAGNES SUR MER

SSP3982641 | BASIAS
5 avenue Bellevue CAGNES SUR MER

SSP3982313 | BASIAS
Chemin Salles des CAGNES SUR MER

SSP3982352 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3982833 S. A. R. L. TRANSPORTS DE VILLENEUVE LOUBET | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3982874 | BASIAS
route Serres des CAGNES SUR MER

SSP3982514 CARABOLONA FRERES TRANSPORTS ROUTIERS EN TOUS GENREE | BASIAS
Chemin Vallon de Vaux du CAGNES SUR MER

SSP3982531 | BASIAS
Chemin Val Fleuri du CAGNES SUR MER

SSP3983236 SOCIETE DES COURSES DE LA COTE D'AZUR | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3980193 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3982772 | BASIAS
Chemin Saint Paul de CAGNES SUR MER

SSP3983138 | BASIAS
route Saint Paul de CAGNES SUR MER

SSP3983139 | BASIAS
CAGNES SUR MER

SSP3983295 | BASIAS
Chemin Val de Cagnes du CAGNES SUR MER

SSP4267816 DISTRIBUTION CASINO FRANCE | GUNEnv
59 61 63 RTE FRANCE 1 A 5 CHE DES VALLIERES CAGNES SUR MER

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des **SOL**

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

2 rue du Brigadier Claverie 06800 Cagnes-sur-Mer — *204 mètres*

TP SPADA
Génie civil

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100004403

7 boulevard Maréchal Juin - Chantier du parking de la Vilette 06800 Cagnes-sur-Mer — *319 mètres*

DALKIA
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100311358

Cartographies des pollutions des sols

SIS

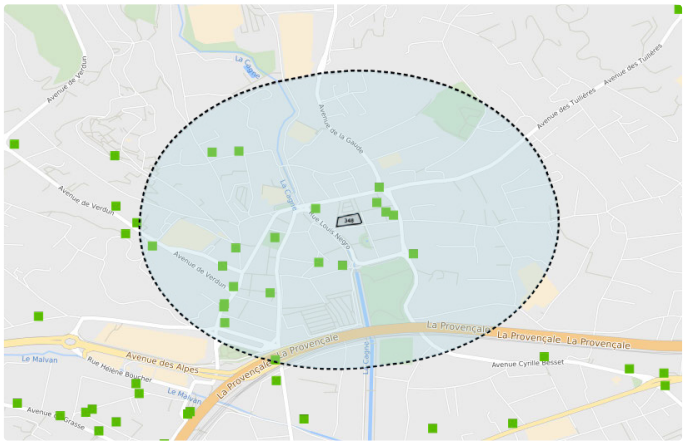
Pas de risque



SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

19 Sites

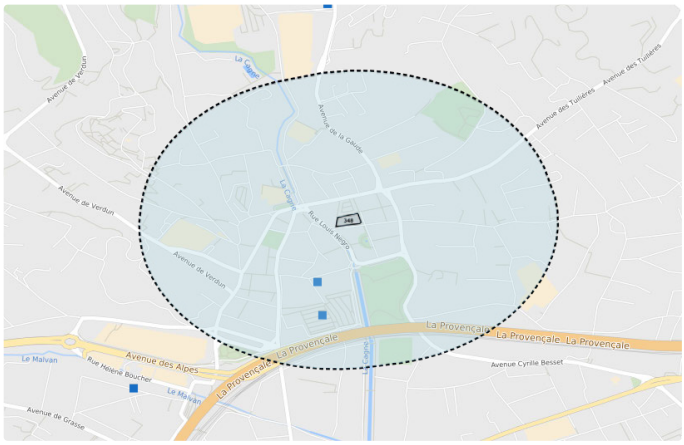


BASIAS

BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

2 Sites



ICPE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Alpes-Maritimes
COMMUNE
CAGNES SUR MER

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
1 Avenue de Passau
06800 CAGNES SUR MER

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	◯ OUI ◯ NON
	29/10/2018	30/10/2018	24/12/2018	30/01/2019	◯ OUI ◯ NON
	08/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	◯ OUI ◯ NON
	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	◯ OUI ◯ NON
	19/02/2010	19/02/2010	25/06/2010	26/06/2010	◯ OUI ◯ NON
	01/01/2010	01/01/2010	10/05/2010	13/05/2010	◯ OUI ◯ NON
	22/12/2009	22/12/2009	10/05/2010	13/05/2010	◯ OUI ◯ NON
	24/01/2009	25/01/2009	14/08/2009	20/08/2009	◯ OUI ◯ NON
	14/12/2008	15/12/2008	18/05/2009	21/05/2009	◯ OUI ◯ NON
	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	◯ OUI ◯ NON
	06/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001	◯ OUI ◯ NON
Glissement de Terrain	20/12/1996	10/01/1997	19/09/1997	11/10/1997	◯ OUI ◯ NON
	05/01/1994	11/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	◯ OUI ◯ NON
Grêle	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	◯ OUI ◯ NON

Inondations et/ou Coulées de Boue	16/10/2024	19/10/2024	16/12/2024	21/12/2024	◯ OUI	◯ NON
	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	◯ OUI	◯ NON
	03/11/2019	03/11/2019	28/04/2020	12/06/2020	◯ OUI	◯ NON
	01/12/2019	02/12/2019	13/01/2020	29/01/2020	◯ OUI	◯ NON
	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	◯ OUI	◯ NON
	13/09/2015	13/09/2015	28/10/2015	29/10/2015	◯ OUI	◯ NON
	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	◯ OUI	◯ NON
	09/11/2014	11/11/2014	17/02/2015	19/02/2015	◯ OUI	◯ NON
	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015	◯ OUI	◯ NON
	16/01/2014	19/01/2014	22/04/2014	26/04/2014	◯ OUI	◯ NON
	29/07/2013	29/07/2013	10/09/2013	13/09/2013	◯ OUI	◯ NON
	24/09/2012	24/09/2012	20/02/2013	28/02/2013	◯ OUI	◯ NON
	30/09/2012	30/09/2012	10/01/2013	13/01/2013	◯ OUI	◯ NON
	04/11/2011	06/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	◯ OUI	◯ NON
	31/10/2010	01/11/2010	30/03/2011	02/04/2011	◯ OUI	◯ NON
	24/12/2009	24/12/2009	10/05/2010	13/05/2010	◯ OUI	◯ NON
	21/12/2009	22/12/2009	10/05/2010	13/05/2010	◯ OUI	◯ NON
	14/12/2008	17/12/2008	25/06/2009	01/07/2009	◯ OUI	◯ NON
	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006	◯ OUI	◯ NON
	08/09/2005	09/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	◯ OUI	◯ NON
	23/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	◯ OUI	◯ NON
	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	◯ OUI	◯ NON
	11/10/2000	11/10/2000	19/12/2000	29/12/2000	◯ OUI	◯ NON
	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	◯ OUI	◯ NON
	09/10/1998	09/10/1998	21/01/1999	05/02/1999	◯ OUI	◯ NON
	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996	◯ OUI	◯ NON
	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	◯ OUI	◯ NON
	06/01/1994	13/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	◯ OUI	◯ NON
	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	◯ OUI	◯ NON
	06/10/1992	06/10/1992	04/02/1993	27/02/1993	◯ OUI	◯ NON
	16/10/1990	18/10/1990	25/01/1991	07/02/1991	◯ OUI	◯ NON
	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	◯ OUI	◯ NON
	04/10/1987	05/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	◯ OUI	◯ NON
	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	◯ OUI	◯ NON
	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983	◯ OUI	◯ NON
Mouvement de Terrain	04/06/2020	04/06/2020	10/02/2021	13/02/2021	◯ OUI	◯ NON
	01/11/2019	03/11/2019	14/09/2020	24/10/2020	◯ OUI	◯ NON
	01/12/2019	02/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	◯ OUI	◯ NON
	22/11/2019	24/11/2019	13/01/2020	29/01/2020	◯ OUI	◯ NON
	03/10/2015	04/10/2015	25/03/2016	16/04/2016	◯ OUI	◯ NON
	04/11/2014	11/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	◯ OUI	◯ NON
	16/01/2014	10/02/2014	22/04/2014	26/04/2014	◯ OUI	◯ NON
	01/03/2013	31/03/2013	29/07/2013	02/08/2013	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2013	21/01/2013	18/04/2013	25/04/2013	◯ OUI	◯ NON
	17/03/2011	17/03/2011	04/06/2012	08/06/2012	◯ OUI	◯ NON
	15/12/2008	15/12/2008	25/06/2010	26/06/2010	◯ OUI	◯ NON
	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006	◯ OUI	◯ NON
	24/12/2000	25/12/2000	29/08/2001	26/09/2001	◯ OUI	◯ NON
	23/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	◯ OUI	◯ NON
	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	◯ OUI	◯ NON
	14/10/2000	16/10/2000	19/12/2000	29/12/2000	◯ OUI	◯ NON
	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	◯ OUI	◯ NON
	11/01/1996	12/01/1996	17/06/1996	09/07/1996	◯ OUI	◯ NON

Sécheresse	01/01/2025	31/12/2025	12/06/2026	13/06/2026	◯ OUI	◯ NON
	01/04/2023	30/06/2023	24/09/2024	19/10/2024	◯ OUI	◯ NON
	01/04/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2021	31/12/2021	22/11/2022	08/12/2022	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2020	31/12/2020	22/06/2021	09/07/2021	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2017	31/12/2017	10/07/2018	27/07/2018	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2016	31/12/2016	25/07/2017	01/09/2017	◯ OUI	◯ NON
	01/01/2011	30/09/2011	11/07/2012	17/07/2012	◯ OUI	◯ NON
	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	◯ OUI	◯ NON
	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	◯ OUI	◯ NON
Secousse Sismique	18/03/2025	18/03/2025	15/09/2025	26/09/2025	◯ OUI	◯ NON
	07/04/2014	07/04/2014	07/08/2014	10/08/2014	◯ OUI	◯ NON
Tempête	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	◯ OUI	◯ NON
	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	◯ OUI	◯ NON

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

29/10/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENPRESS